

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M2D

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8462 Société : D.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAITI MOHAMED

Date de naissance : 23.08.1961

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 89 25 3800 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Montant de la Facture
pharmacie RIAD AL ANDALOUS 17 Bis Rue 19 - ANDALOUS TÉL: 022 50.01.76 ASABLANC ADH 3-2-2024	80.80 Montant: 80.80 UO 9.20 0088288304
INPE 099050509	

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
3-2-2024						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

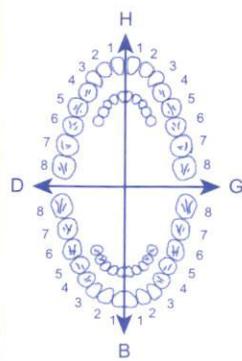
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



PHARMACIE RIAD AL ANDALOUS

37 bis rue 19 andalous 5 polo

DOCTEUR EN PHARMACIE
IF 51310622

R.C :308828

Patente:34911394

TVA:

C.N.S.S:6413140

Tél : 0522500176

Le 03/02/2024

FACTURE N°335191

N° ICE : 499950000064

HAITI MOHAMED

Qté	Désignation	Prix Public de Vente PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
3	APROVEL 150 MG / 28 CO	108,70	326,10		
3	CARDIOASPIRINE 100MG B/30	27,70	83,10		
	Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat -R.P.1 Ain sebaâ Casablanca Aprovel 150 mg. cp b 28 P.P.V : 108,70 DH  6 118001 080892	Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat -R.P.1 Ain sebaâ Casablanca Aprovel 150 mg. cp b 28 P.P.V : 108,70 DH  6 118001 080892			
	Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat -R.P.1 Ain sebaâ Casablanca Aprovel 150 mg. cp b 28 P.P.V : 108,70 DH  6 118001 080892				

~~pharmacie RIAD AL ANDALOUS
17 Bis, Rue 19 - ANDALOUS 3
Tél: 022 50.01.76
CASABLANCA~~

TOTAL T.T.C :

409,20

Nbr Articles **TVA 7% Base :** **Montant :** **TVA 20% Base :** **Montant**

Arrêté la présente facture à la somme de :
Quatre Cent Neuf Dirhams et 20 centimes.



Acide acétylsalicylique

CARDIOASPIRINE® 100 mg

دواعي الاستعمال

الدواء ينفع في:

الدواء ينفع في:

الدواء ينفع في:

تغذية الأطفال
الدواء ينفع في:

الدواء ينفع في:

كardiyoأسبرين 100 مل

حمض أسيتيل ساليسيليك

Cardioaspirine 100 mg/30cpls
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280



30 قرص لا يتأثر بحموضة المعدة





Acide acétylsalicylique

CARDIOASPIRINE® 100 mg

دواعي الاستعمال

الدواء ينفع في:

الدواء ينفع في:

الدواء ينفع في:

تغذية الأطفال
الدواء ينفع في:

الدواء ينفع في:

كardiyoأسبرين 100 مل

حمض أسيتيل ساليسيليك

Cardioaspirine 100 mg/30cpls
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280



30 قرص لا يتأثر بحموضة المعدة





Acide acétylsalicylique

CARDIOASPIRINE® 100 mg

دواعي الاستعمال

الدواء يحتوى على

دواعي الاستعمال

دواعي الاستعمال

تناول أدوية أخرى

الدواء يحتوى على

دواعي الاستعمال

دواعي الاستعمال

دواعي الاستعمال

دواعي الاستعمال

كardiyoأسبرين 100 مل

حمض أسيتيل ساليسيليك

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280



30 قرص لا يتأثر بحموضة المعدة



Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit

Nom et prénom : *HAITI Med*

Matricule : *1* **N° CIN :**

Adresse :

Bénéficiaire de soins : Adhérent Conjoint Enfant

Dr Khalid ADNAN

CARDIOLOGUE

254 AV Med Bouziane Salam IV

Sidi Othmane - Casablanca

0522 55 41 08

Je soussigne :

Spécialité :

INPE:

N° ICE : *Dr Khalid ADNAN*
CARDIOLOGUE

N° INPE : *091002725*

Certifie que Mlle, Mme, M. : *M. Dr Khalid ADNAN*
254 AV Med Bouziane Salam IV
Sidi Othmane - Casablanca
0522 55 41 08

Nécessitant un traitement d'une durée : < 3 mois Entre 3 et 6 mois A vie

Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :

PA initiale 175/100 mm Hg - Signes vs d'HTA -

Dont ci-joint ordonnance :

Traitement prescrit : *Aspirine - Aprovel 100 mg*

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables

Fait à : *cafa 10/09/2023*

Cachet et signature du médecin traitant :

Dr. KHALID ADNAN
CARDIOLOGUE
254 AV MED BOUZIANE SALAM IV
SIDI OTHMANE - CASABLANCA



En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées